



QUESTIONS ET RÉPONSES

| | |
|--|--|
| Titre : | Demande d'offres à commandes (DOC) - Programme des sites contaminés du Nord, Services relatifs à des projets majeurs de fermeture de mines |
| Numéro de l'invitation : | 1000227875 |
| QUESTION 1 : Y aurait-il une composante autochtone réservée à cet demande d'offre à commandes ? Compte tenu du message sur l'approvisionnement concernant les projets qui ont un impact sur les communautés autochtones, cela semblerait-il un ajustement parfait ? | |
| RÉPONSE 1 : Les critères d'évaluation de la demande d'offre à commandes comprennent un critère lié aux considérations relatives aux opportunités autochtones. Au moment de l'élaboration de ce document de sollicitation d'offres à commandes, il a été déterminé qu'en fonction de la capacité du marché des entreprises autochtones possédant l'expertise requise en matière de fermeture de mines majeures, l'inclusion des considérations relatives aux opportunités autochtones serait le moyen le plus efficace afin de maximiser la participation autochtone dans le cadre de contrats potentiels. Les considérations relatives aux opportunités autochtones offrent une flexibilité pour l'entrepreneur potentiel pour être en mesure de soutenir la prestation de services, tels que des opportunités d'emploi ou de sous-traitance. Bien que RCAANC ait inclus les considérations relatives aux opportunités autochtones pour cette demande d'offres à commandes, RCAANC n'est pas empêché de mettre en œuvre des marchés réservés aux entreprises autochtones à l'avenir. | |
| QUESTION 2 : La section O2 à la page 20 de 90 de la DOC fait référence au tableau O2 « Formulaire de la structure de l'équipe de ressources de l'offrant » avec des instructions pour « voir les modèles fournis dans la pièce jointe ». Je ne vois pas que des modèles ont été fournis. RCAANC fournira-t-il les modèles requis à l'usage des offrants? | |
| RÉPONSE 2 : Les modèles ont été fournis, veuillez-vous référer à la DOC modification no. 1. | |
| QUESTION 3 : Pouvez-vous s'il vous plaît confirmer que, si une offre à commandes est attribuée, les offrants ne seront pas empêchés de poursuivre les futurs aspects de conception ou de construction de la fermeture de la mine sur les sites. | |
| RÉPONSE 3 : Une attribution par le biais de ce processus d'offre à commandes n'empêcherait pas un entrepreneur de soumissionner sur les opportunités future de conception ou de construction. Tout conflit d'intérêt potentiel serait traité au fur et à mesure qu'il survient. | |